REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Arrondissement de TROYES
Canton de Vendeuvre sur Barse

Mairie de ROUILLY-SAINT-LOUP

27 rue Saint-Loup 10800

Tél: 03 25 41 58 39 Fax: 03 25 40 38 71

mairierouillysaintloup@wanadoo.fr



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 1er Décembre 2015

Membres du CM : 15L'an deux mille quinzeEn exercice : 15Le premier DécembreQui ont délibéré : 14à vingt heures

Convocation: Le Conseil Municipal de la commune, s'est

25 Novembre 2015 réuni au nombre prescrit par la loi,

Affichage convocation : régulièrement convoqué dans le lieu habituel

25 Novembre 2015 de ses séances, sous la présidence de

M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

<u>Présents</u>: MM.CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROGER Laureen, ROYER Mathieu, AZIERE Francis, LACAILLE Christine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): M. VAUCOULEUR Daniel ayant donné pouvoir à M. ROGER Sylvain

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 1^{er} Décembre 2015, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Décide de réaliser un diagnostic complet en prévision du maintien de la zone de captage des eaux ;
- Analyse le zonage prévisionnel établi dans le cadre de la révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme) ;
- ➤ Emet un avis favorable quant au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

 Madame LACAILLE, Madame ROGER et M. CARNEIRO n'ont pas pris part au vote ;
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire, Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal Mardi 1er Décembre 2015

Membres du CM : 15L'an deux mille quinzeEn exercice : 15Le premier Décembre

Qui ont délibéré : 14 à vingt heures

Convocation: Le Conseil Municipal de la commune, s'est

25 Novembre 2015 réuni au nombre prescrit par la loi,

régulièrement convoqué dans le lieu

Affichage convocation : habituel de ses séances, sous la présidence

25 Novembre 2015 de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

<u>Présents</u>: MM.CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LEBOEUF Isabelle, DI MALTA Magali, ROYER Mathieu, AZIERE Francis, LACAILLE Christine, CORDIER Laurent, LAMOTTE Marie-Thérèse, LUDOT Jean-Raymond, ROGER Laureen.

<u>Absent(e)(s)</u> excusé(e)(s): M. VAUCOULEUR Daniel ayant donné pouvoir à M. ROGER Sylvain.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION:

Délibération pour protection de la zone de captage - ARS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a eu rendez-vous récemment avec le chef de secteur de la SAUR, chargé de la zone de captage de la Commune.

Il explique que grâce à cette réunion, des explications plus concrètes ont pu être apportées notamment sur le coût des deux options qui s'offrent à la Commune : maintien ou abandon de la zone de captage.

Un éventuel abandon de cette zone obligerait un achat total d'eau à la ville de Troyes ainsi que des travaux conséquents de remblaiement. Il rappelle aussi que la fermeture de la zone de captage serait définitive et serait à la charge intégrale de la Commune. Si le Conseil Municipal décidait de choisir cette option, il pourrait répercuter ses coûts directement auprès des contribuables, ce qui engendrerait une hausse de $0,54 \notin /m^3$, pour les habitants.

Monsieur le Maire annonce ensuite les éléments concernant un maintien éventuel de cette zone de captage. Il fait état notamment des différents travaux nécessaires à la mise en conformité de la zone (clôture, ...), et explique que ces travaux auraient un coût de 24 000 € environ, coût qui peut soit être répercuté auprès des contribuables, ce qui engendrerait une augmentation de 0,14 € / m³ sur une durée de 7 ans, soit être supporté en intégralité par le budget communal.

Il énonce aussi les différentes subventions qui pourraient être sollicitées auprès de l'Agence de l'eau, ce qui réduirait assez considérablement la somme à la charge de la Commune. Il précise qu'aucune subvention ne pourrait être demandée pour la fermeture de la zone.

Monsieur le Maire explique aussi la nécessité de conserver cette zone de captage, qui pourrait s'avérer très utile en cas d'éventuels problèmes avec la fourniture en eau de la ville de Troyes.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de maintenir la zone de captage de Rouilly-Saint-Loup;
- DECIDE de réaliser un diagnostic complet visant à définir les moyens à mettre en œuvre pour ce maintien;
- SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la Commune tout document et prendre toute décision nécessaire au déroulement et à l'exécution de cette opération.

Etude du zonage relatif au Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différents éléments de la révision du POS (Plan d'Occupation des Sols), suite aux diverses réunions de travail organisées, et suite à la réunion avec la commission pour le PLU qui a eu lieu ce jour à 19 heures.

Il fait un bilan sur les différentes étapes de cette révision, en ce qui concerne notamment le diagnostic, le bilan du POS et le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Monsieur le Maire fait ensuite le compte-rendu de la réunion publique qui a eu lieu le 14 Octobre 2015. Il précise que les 4 scénarii présentés lors de cette réunion sont des documents de travail provisoires.

Ensuite, Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal, les plans affinés qui montrent un zonage plus précis, et il explique la signification de chacune des zones (UA, Nj, ...). Il précise de nouveau que ces plans sont des documents de travail qui ne peuvent pas être divulgués au public, seul le Conseil Municipal peut être amené à les étudier. Enfin, les emplacements réservés sont présentés aux conseillers.

Délibération relative à l'orientation intercommunale

Monsieur le Maire rappelle les modalités de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07/08/2015, et les changements qu'elle entraîne pour les intercommunalités.

Désormais, les intercommunalités sont soumises à certaines obligations en matière de compétences notamment. Le nombre de compétences obligatoires passe de 2 à 7 pour les communautés de communes et de 4 à 9 pour les communautés d'agglomération, la mise en place de ces compétences engendre un coût très élevé pour les communautés de communes actuelles, d'où l'intérêt d'effectuer des regroupements d'intercommunalités.

Monsieur le Maire explique qu'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté par Madame la Préfète afin d'illustrer les différents regroupements possibles, ce schéma a été notifié mi-octobre aux communes auboises.

Le SDCI propose un regroupement de la Communauté de Communes Seine Barse (CCSB), dont est membre Rouilly-Saint-Loup, avec la Communauté d'Agglomération du Grand Troyes et des Communautés de Communes Seine-Melda-Coteaux, de l'Orvin et de l'Ardusson, des Portes de Romilly sur Seine et du Nogentais créant ainsi un établissement public de coopération intercommunal (E.P.C.I.) de près de 200 000 habitants.

De plus, afin d'être informé des différentes conséquences en matière de fiscalité, de compétences et de gouvernance notamment, l'ensemble des conseillers municipaux a été invité à participer à deux ateliers organisés en collaboration avec des agents du Grand Troyes. Ces ateliers ont eu lieu les 9 et 23 novembre à Lusigny sur Barse et la Commune de Rouilly-Saint-Loup y était assez majoritairement représentée.

Monsieur le Maire fait un bilan des différents éléments présentés lors de ces deux ateliers, il rappelle les compétences obligatoires qui seraient à la charge de la nouvelle intercommunalité et fait état des quelques changements en matière de fiscalité.

Suite à cela, il explique que chacune des 13 communes de la CCSB dispose de 2 mois à compter de la notification du SDCI (mi-octobre) pour se prononcer, et que de ce fait, il convient de prendre une décision lors de cette séance. Il rappelle également que la communauté de communes rendra ensuite son avis dès réception des 13 délibérations communales, et avant le 15 décembre.

Préalablement, il est annoncé que Madame LACAILLE Christine, Madame ROGER Laureen et Monsieur CARNEIRO Antonio ne prendront pas part au vote.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

EMET un avis FAVORABLE en ce qui concerne la Commune de Rouilly-Saint-Loup.

<u>Délibération pour demande de subvention au Conseil Départemental</u>

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que de nouveaux aménagements de sécurité routière vont avoir lieu, il s'agit notamment du marquage en peinture de deux îlots au niveau de l'école, avec l'installation d'un cédez le passage sur ce carrefour. Il annonce également que des balises ont été posées récemment au niveau des coussins berlinois, afin d'empêcher le passage des véhicules sur l'accotement.

Ces diverses installations ont un coût de 2 069.10 HT soit 2 482.92 € TTC.

Monsieur le Maire informe cependant que ces aménagements peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental car il s'agit de travaux aux abords d'une école d'une part et visant à limiter la vitesse d'autre part.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police, auprès du Conseil Départemental de l'Aube;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Questions diverses:

Soirée Beaujolais:

Monsieur le Maire rappelle la soirée Beaujolais qui a eu lieu le vendredi 27 Novembre à la salle des fêtes.

Il informe que c'était la première fois que la Municipalité organisait une telle soirée et que celle-ci a rencontré un franc succès avec 111 participants.

La participation demandée était de 5 € par personne, ce qui a permis de couvrir tous les frais afférents à cette organisation.

Au terme de la soirée, tous les participants étaient ravis, et de ce fait Monsieur le Maire annonce que cela sera certainement reconduit en 2016.

Bennes à verre et à papier :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les bennes à verre et à papier seront déplacées au niveau de la Mairie, dès qu'elles auront été vidées par les sociétés en charge de cela. Il est prévu que ce déplacement soit effectué entre le 7 Décembre et le 16 Décembre.

Travaux de climatisation de l'ensemble Mairie / Salle des fêtes :

Monsieur le Maire annonce que les travaux de climatisation prévus en 2015, sont en cours de réalisation par la Société Gaurier.

Vœux du Maire:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie des vœux aura lieu le Vendredi 8 Janvier 2016 à 18H30. Les invitations seront distribuées prochainement.